

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 5 décembre 2025 modifiant certaines modalités d'organisation des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

NOR : SFHH2533751A

(texte publié au Journal officiel de la République française n° 0289 du 10 décembre 2025)

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 9 septembre 2025,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux susvisé est ainsi modifié :

1° L'article 1^{er} est ainsi modifié :

- a) À la seconde phrase du premier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;
- b) À la première phrase du deuxième alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;

2° L'article 2 est ainsi modifié :

- a) Au premier alinéa, le mot : « modifié » est supprimé ;
- b) La troisième phrase du troisième alinéa est ainsi modifiée :
 - les mots : « À compter de la rentrée de 2023, la » sont remplacés par le mot : « La » ;
 - le mot : « , éventuellement, » est supprimé ;

3° Au premier alinéa de l'article 3 bis, le mot : « notamment » est supprimé.

4° L'article 5 est ainsi modifié :

- a) Au premier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;
- b) À la seconde phrase du dernier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés.

5° Au troisième alinéa de l'article 6, le mot : « un » est supprimé ;

6° L'article 7 est ainsi modifié :

- a) A la première phrase du premier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;
- b) Au troisième alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés.

7° L'article 8 bis du même arrêté est abrogé ;

8° À la première phrase du premier alinéa de l'article 12, les mots : « , dans la limite de cinq par an » sont supprimés.

9° L'article 14 est ainsi modifié :

- a) Au premier alinéa, le mot : « modifié » est supprimé ;
- b) À la première phrase du dernier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;

10° L'article 15 est ainsi modifié :

- a) Le mot : « modifié » est supprimé ;
- b) Les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;

11° La première phrase du troisième alinéa de l'article 17 est ainsi modifiée :

- a) Le mot : « prévu » est remplacé par le mot : « mentionné » ;
- b) Les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;

12° Les annexes VI et VII sont remplacées respectivement par les annexes I à II du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture susvisé est ainsi modifié :

1° L'article 1^{er} est ainsi modifié :

- a) À la seconde phrase du premier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;
- b) À la première phrase du deuxième alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;

2° L'article 2 est ainsi modifié :

- a) Au premier alinéa, le mot : « modifié » est supprimé ;
- b) À la troisième phrase du troisième alinéa, les mots : « À compter de la rentrée de 2023, la » sont remplacés par le mot : « La » ;

3° L'article 5 est ainsi modifié :

- a) Au premier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;
- b) À la seconde phrase du dernier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés.

4° L'article 7 est ainsi modifié :

- a) À la première phrase du premier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;
- b) À la seconde phrase du deuxième alinéa, la troisième occurrence du mot : « elles » est supprimée ;
- c) Au troisième alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;
- d) Le quatrième alinéa est supprimé ;

5° L'article 8 bis est abrogé.

6° À la première phrase du premier alinéa de l'article 12, les mots : « , dans la limite de cinq par an » sont supprimés.

7° L'article 14 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, le mot : « modifié » est supprimé ;

b) À la première phrase du dernier alinéa, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés.

8° À la première phrase du troisième alinéa de l'article 16, les mots : « du présent arrêté » sont supprimés ;

9° Les annexes VI et VII sont remplacées respectivement par les annexes III à IV du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Annexe

ANNEXES

Les annexes I à IV du présent arrêté seront publiées au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 5 décembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,
C. Durand

Annexe I

(Annexe VI de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant
et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux)

VALIDATION DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES DIPLOME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation :

Date d'entrée en formation :

*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Employeur :

Nom du maître d'apprentissage :

RÉCAPITULATIF DES PÉRIODES D'APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

*À remplir par le Formateur référent en institut de formation de l'apprenant en fin de formation
Ajouter des lignes, le cas échéant, pour la formation par la voie de l'apprentissage*

Intitulé des périodes effectuées en milieu professionnel	Dates	Unité ou service, structure ou établissement, ville	Dans la cadre de la formation par la voie de l'apprentissage
			☐ Période effectuée au sein de la structure employeur ☐ Période effectuée au sein d'une autre structure
			☐ Période effectuée au sein de la structure employeur ☐ Période effectuée au sein d'une autre structure
			☐ Période effectuée au sein de la structure employeur ☐ Période effectuée au sein d'une autre structure
			☐ Période effectuée au sein de la structure employeur ☐ Période effectuée au sein d'une autre structure

Bloc de compétences	Compétences	Compétence acquise par équivalence	Synthèse de l'acquisition des compétences durant les périodes d'apprentissage en milieu professionnel							Évaluation des modules en institut de formation	Proposition validation des blocs de compétences
			Appréciations en milieu professionnel				En commission en institut de formation	Appréciations en milieu professionnel	En commission en institut de formation		
			Période A	Période B	Période C	Période D	Validation de la compétence en milieu professionnel	Période de rattrapage	Validation de la compétence en milieu professionnel	Notation	
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Étude de situation : Module 1 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	Bloc de compétences 1 validé : OUI ☐ NON ☐ Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu : - la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations compensées (coef. 1) entre elles en institut de formation Et la note de chaque module est $\geq 8/20$
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Module 2 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	

Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Module 3 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ... Module 4: Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ... Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Module 5 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	Bloc de compétences 2 validé : OUI ☐ NON ☐
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐		
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐		- la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations compensées (coef. 1) entre elles en institut de formation Et la note de chaque module est ≥ 8/20 - ET l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée	Bloc de compétences 3 validé : OUI ☐ NON ☐ Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu : - la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations compensées (coef. 1) entre elles en institut de formation Et la note de chaque module est $\geq 8/20$
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Module 6 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ... Module 7 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Module 8 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	Bloc de compétences 4 validé : OUI ☐ NON ☐ Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu : - la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations compensées (coef. 1) entre elles en institut de formation Et la note de chaque module est $\geq 8/20$
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Module 9 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	Bloc de compétences 5 validé : OUI ☐ NON ☐ Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu : - la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐		

	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Module 10 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	- ET la moyenne aux évaluations compensées (coef. 1) entre elles en institut de formation Et la note de chaque module est ≥ 8/20

Nom et signature du formateur référent en institut de formation

Nom et signature du directeur de l'institut de formation

Date et cachet

Annexe II

(Annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant
et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux)

Annexe VII

(version à jour de l'arrêté du 5 décembre 2025)

ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCÈS AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

"Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1° Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ;*
- 2° Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;*
- 3° Le diplôme d'État d'ambulancier ;*
- 4° Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;*
- 5° Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;*
- 6° Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;*
- 7° Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;*
- 8° Le titre professionnel d'agent de service médico-social.*

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté.

Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant sont définis dans ladite annexe. "

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

DE AP 2005 : Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (ancien référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006)

DE AP 2021 : Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)

BAC PRO ASSP 2011 : Baccalauréat professionnel spécialité "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option A "à domicile", option B "en structure" (arrêté du 11 mai 2011)

BAC PRO ASSP 2022 : Baccalauréat professionnel spécialité "Accompagnement Soins et Services à la Personne" (arrêté du 2 février 2022)

BAC PRO SAPAT 2011 : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)

BAC PRO SAPAT 2022 : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et animation dans les territoires" (arrêté du 4 avril 2022)

ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)

ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)

DE AES 2016 : Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016)

Les personnes titulaires des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie sociale (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016

DE AES 2021 : Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; arrêté du 30 août 2021)

ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)

AMBULANCIER 2006 : Diplôme d'État d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006)

AMBULANCIER 2022 : Diplôme d'État d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 11 avril 2022)

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et en milieux professionnels (stages) ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

Équivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)

Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	DEAP 2021 (niveau 4)			DEAP 2006 (niveau 3)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147	Allègement de formation	70	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	84	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21	Allègement de formation	7		Allègement de formation	14	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77	Allègement de formation	14	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	28	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182	Allègement de formation	56		Allègement de formation	70	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21					21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70				Allègement de formation	35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
Total heures formation théorique			770		224			329	
% parcours complet théorique					29%			43%	
Durée formation théorique en semaines			22		6,4			9,4	
Durée formation clinique en semaines			22		7			7	
Total heures formation clinique			770		245			245	
Total heures formation			1540		469			574	

Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	BAC PRO ASSP 2022 (niveau 4)			BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21						
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77	Allègement de formation	56	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182		182			182	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Allègement de formation	21			35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70						
Total heures formation théorique			770		336			371	
% parcours complet théorique					44%			48%	
Durée formation théorique en semaines			22		9,6			10,6	
Durée formation clinique en semaines			22		10			10	
Total heures formation clinique			770		350			350	
Total heures formation			1540		686			721	

Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	BAC PRO SAPAT 2022 (niveau 4)			BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21						
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182		182			182	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35			35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35		35	Évaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel		35	Évaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35		35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel		35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70		70			70	
Total heures formation théorique			770		511			511	
% parcours complet théorique					66%			66%	
Durée formation théorique en semaines			22		14,6			14,6	
Durée formation clinique en semaines			22		14			14	
Total heures formation clinique			770		490			490	
Total heures formation			1540		1001			1001	

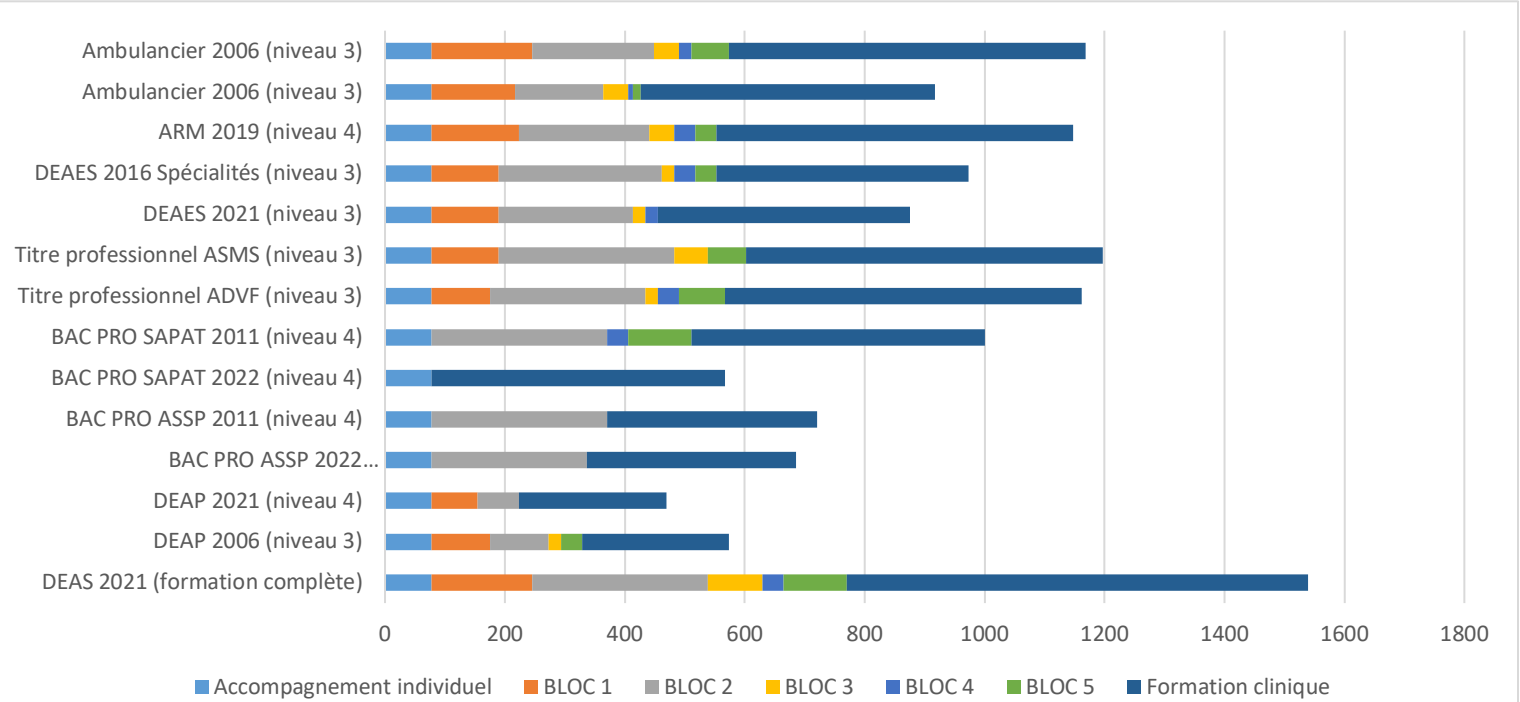
Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Titre professionnel ADVF (niveau 3)			Titre professionnel ASMS (niveau 3)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147	Allègement de formation	98	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	98	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21	Dispense de formation			Allègement de formation	14	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation formation gestes et soins d'urgence niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182		182			182	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Dispense de formation				35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6-Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Dispense de formation		Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	35	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21			21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35		35	Évaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Allègement de formation	28	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	14	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	49		Allègement de formation	49	
Total heures formation théorique			770		567			602	
% parcours complet théorique					74%			78%	
Durée formation théorique en semaines			22		16,2			17,2	
Durée formation clinique en semaines			22		17			17	
Total heures formation clinique			770		595			595	
Total heures formation			1540		1162			1197	

Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	DEAES 2021 fusion spécialités (niveau 3)			DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)			ARM 2019 (niveau 4)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147	Allègement de formation	98	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	98	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel		147	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	14		Dispense de formation		
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77	Allègement de formation	63	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4	Allègement de formation	21	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182	Allègement de formation	161	Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	161	Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	Allègement de formation	161	Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Équivalence		Pas d'évaluation		35	Évaluation des compétences en milieu professionnel		35	Évaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation	Allègement de formation	21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée		21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée		21	Évaluation des compétences en milieu professionnel
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation	21	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel		35	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel		35	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins											
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70				Allègement de formation	35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Allègement de formation	35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
		Total heures formation théorique	770		455			553			553	
		% parcours complet théorique			59%			72%			72%	
		Durée formation théorique en semaines	22		13			15,8			15,8	
		Durée formation clinique en semaines	22		12			12			17	
		Total heures formation clinique	770		420			420			595	
		Total heures formation	1540		875			973			1148	

Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures	Ambulancier 2022 (niveau 3)			Ambulancier 2006 (niveau 3)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147	Allègement de formation	126	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel		147	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21	Allègement de formation	14			21	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77	Équivalence		Pas d'évaluation	Allègement de formation	35	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182	Allègement de formation	147	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	168	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Allègement de formation	21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21			21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation	7	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	21	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Équivalence		Pas d'évaluation	Allègement de formation	14	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	49	
Total heures formation théorique			770		448			574	
% parcours complet théorique					58%			75%	
Durée formation théorique en semaines			22		12,8			16,4	
Durée formation clinique en semaines			22		14			17	
Total heures formation clinique			770		490			595	
Total heures formation			1540		938			1169	

Synthèse des équivalences vers le DEA

DEAS 2021	DEAS 2021 (formation complète)	DEAP 2006 (niveau 3)	DEAP 2021 (niveau 4)	BAC PRO ASSP 2022 (niveau 4)	BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2022 (niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)	Titre professionnel ADVF (niveau 3)	Titre professionnel ASMS (niveau 3)	DEAES 2021 (niveau 3)	DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)	ARM 2019 (niveau 4)	Ambulancier 2006 (niveau 3)	Ambulancier 2006 (niveau 3)
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	168	98	77					98	112	112	112	147	140	168
BLOC 2	294	98	70	259	294		294	259	294	224	273	217	147	203
BLOC 3	91	21						21	56	21	21	42	42	42
BLOC 4	35						35	35		21	35	35	7	21
BLOC 5	105	35					105	77	63		35	35	14	63
Formation clinique	770	245	245	350	350	490	490	595	595	420	420	595	490	595
Total formation théorique	770	329	224	322	371	511	511	567	602	455	553	553	427	574
Total cursus (théorie et clinique)	1540	574	469	672	721	1001	1001	1162	1197	875	973	1148	917	1169



Annexe III

(Annexe VI de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture)

VALIDATION DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation :

Date d'entrée en formation :

*Dans le cadre de la formation par la voie de
l'apprentissage :*

Employeur :

Nom du maître d'apprentissage :

RÉCAPITULATIF DES PÉRIODES D'APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

*À remplir par le Formateur référent en institut de formation de l'apprenant en fin de formation
Ajouter des lignes, le cas échéant, pour la formation par la voie de l'apprentissage*

Intitulé des périodes effectuées en milieu professionnel	Dates	Lieu et ville	Dans la cadre de la formation par la voie de l'apprentissage
			☐ Période effectuée au sein de la structure employeur ☐ Période effectuée au sein d'une autre structure
			☐ Période effectuée au sein de la structure employeur ☐ Période effectuée au sein d'une autre structure
			☐ Période effectuée au sein de la structure employeur ☐ Période effectuée au sein d'une autre structure
			☐ Période effectuée au sein de la structure employeur ☐ Période effectuée au sein d'une autre structure

Bloc de compétences	Compétences	Compétence acquise par équivalence	Synthèse de l'acquisition des compétences durant les périodes d'apprentissage en milieu professionnel							Évaluation des modules en institut de formation	Proposition validation des blocs de compétences
			Synthèse de l'acquisition des compétences durant les périodes d'apprentissage en milieu professionnel				En commission en institut de formation	Appréciations en milieu professionnel	En commission en institut de formation		
			Période A	Période B	Période C	Période D	Validation de la compétence en milieu professionnel	Période de rattrapage	Validation de la compétence en milieu professionnel	Notation	
Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Étude de situation : Module 1 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	Bloc de compétences 1 validé : OUI ☐ NON ☐ Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu : - la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations compensées (coef. 1) entre elles en institut de formation Et la note de chaque module est $\geq 8/20$
	1bis - Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Module 1bis : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Module 2 : Session initiale ... / ...	

	prévention adéquate et les évaluer									Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	
Bloc 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Module 3 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ... Module 4 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ... Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	Bloc de compétences 2 validé : OUI ☐ NON ☐ Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu : - la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations compensées (coef. 1) entre elles en institut de formation Et la note de chaque module est ≥ 8/20 - ET l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐		
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐		

										Module 5 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	
Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée	Bloc de compétences 3 validé : OUI ☐ NON ☐ Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu : - la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations compensées (coef. 1) entre elles en institut de formation Et la note de chaque module est $\geq 8/20$
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Module 6 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ... Module 7 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Module 8 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	Bloc de compétences 4 validé : OUI ☐ NON ☐ Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu : - la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel - ET la moyenne aux évaluations compensées entre elles en institut de formation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐		
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Module 9 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue	Bloc de compétences 5 validé : OUI ☐ NON ☐ Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu : - la validation de chacune des compétences évaluées en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐	☐ Acquis ☐ À améliorer ☐ Non acquis ☐ À mobiliser	OUI ☐ NON ☐		

	cadre d'une démarche qualité et gestion des risques									... / ... et Module 10 : Session initiale ... / ... Session de rattrapage ... / ... Note retenue ... / ...	- ET la moyenne aux évaluations compensées (coef. 1) entre elles en institut de formation Et la note de chaque module est $\geq 8/20$
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

Nom et signature du formateur référent en institut de formation

Nom et signature du directeur de l'institut de formation

Date et cachet

Annexe IV

(Annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture)

Annexe VII

(version à jour de l'arrêté du 5 décembre 2025)

ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCÈS AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

"Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1. Le diplôme d'État d'aide-soignant ;*
- 2. Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;*
- 3. Le diplôme d'État d'ambulancier ;*
- 4. Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;*
- 5. Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;*
- 6. Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles ;*
- 7. Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;*
- 8. Le titre professionnel d'agent de service médico-social ;*
- 9. La spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle.*

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allègement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté.

Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture sont définies dans ladite annexe."

Les titres et diplômes ci-dessous sont concernés par la présente annexe VII. Les tableaux d'équivalences détaillent les volumes horaires et les modalités d'évaluation correspondantes.

CAP AEPE : CAP spécialité Accompagnant éducatif petite enfance (arrêté du 22 février 2017)

DE AS 2005 : Diplôme d'État d'aide-soignant (ancien référentiel relevant de l'arrêté du 22 octobre 2005)

DEAS 2021 : Diplôme d'État d'aide-soignant (référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)

BAC PRO ASSP 2011 : Baccalauréat professionnel spécialité "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option A "à domicile", option B "en structure" (arrêté du 11 mai 2011)

BAC PRO ASSP 2022 : Baccalauréat professionnel spécialité "Accompagnement Soins et Services à la Personne" (arrêté du 2 février 2022)

BAC PRO SAPAT 2011 : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)

BAC PRO SAPAT 2022 : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et animation dans les territoires" (arrêté du 4 avril 2022)

ADV : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)

ASMS : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)

DE AES 2016 : Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016)

Les personnes titulaires des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie sociale (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016

DE AES 2021 : Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; arrêté du 30 août 2021)

ARM : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)

AMBULANCIER 2006 : Diplôme d'État d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006)

AMBULANCIER 2022 : Diplôme d'État d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 11 avril 2022)

Fiches parcours : les contenus de formation théorique et clinique ainsi que les modalités d'évaluation sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé.

Équivalences de blocs de compétences vers DEAP 2021 (niveau 4)

				CAP Accompagnant éducatif petite enfance		
Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	147	Allègement de formation	77	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	28	Allègement de formation	14	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AP</i>)	21	Allègement de formation	14	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AP</i>)	77		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AP</i>)	154		154	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Dispense de formation		Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35		35	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins					
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Allègement de formation	28	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	49	
			Total heures formation théorique	770	581	
			% parcours complet théorique		75%	
			Durée formation théorique en semaines	22	16,6	
			Durée formation clinique en semaines	22	17	
			Total heures formation clinique	770	595	
			Total heures formation	1540	1176	

Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	DEAS 2021 (niveau 4)			DEAS 2005 (niveau 3)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	147	Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	28		28			28	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AP</i>)	21	Allègement de formation	14			21	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AP</i>)	77	Allègement de formation	14	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	28	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AP</i>)	154	Allègement de formation	56		Allègement de formation	70	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21					21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70				Allègement de formation	35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée
			Total heures formation théorique	770		301		392	
			% parcours complet théorique			39%		51%	
			Durée formation théorique en semaines	22		8,6		11,2	
			Durée formation clinique en semaines	22		12		12	
			Total heures formation clinique	770		420		420	
			Total heures formation	1540		721		812	

Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	BAC PRO ASSP 2022 (niveau 4)			BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	147	Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	28		28			28	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AP</i>)	21	Allègement de formation	14		Allègement de formation	14	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AP</i>)	77	Allègement de formation	56	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AP</i>)	154		154			154	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Allègement de formation	21			35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70						
Total heures formation théorique			770		462			497	
% parcours complet théorique					60%			65%	
Durée formation théorique en semaines			22		13,2			14,2	
Durée formation clinique en semaines			22		15			15	
Total heures formation clinique			770		525			525	
Total heures formation			1540		987			1022	

Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	BAC PRO SAPAT 2022 (niveau 4)			BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	147	Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	28		28			28	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AP</i>)	21		21			21	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AP</i>)	77		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AP</i>)	154		154			154	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35		35			35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21						
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35		35	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel		35	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35		35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel		35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70		70			70	
			Total heures formation théorique	770	644			644	
			% parcours complet théorique		84%			84%	
			Durée formation théorique en semaines	22	18,4			18,4	
			Durée formation clinique en semaines	22	22			22	
			Total heures formation clinique	770	770			770	
			Total heures formation	1540	1414			1414	

Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Titre professionnel ADVF (niveau 3)			Titre professionnel ASMS (niveau 3)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	147	Allègement de formation	98	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	28	Allègement de formation	21			28	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AP</i>)	21	Allègement de formation	14			21	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AP</i>)	77		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AP</i>)	154		154			154	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Dispense de formation				35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Dispense de formation		Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	35	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21			21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35		35	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel	Équivalence totale		Pas d'évaluation
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Allègement de formation	28	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	14	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	49		Allègement de formation	49	
			Total heures formation théorique	770	574			623	
			% parcours complet théorique		75%			81%	
			Durée formation théorique en semaines	22	16,4			17,8	
			Durée formation clinique en semaines	22	17			17	
			Total heures formation clinique	770	595			595	
			Total heures formation	1540	1169			1218	

Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	DEAES 2021 fusion spécialités (niveau 3)			DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)			ARM 2019 (niveau 4)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	147	Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	112	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel		147	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	28		28			28			28	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AP</i>)	21		21			21		Dispense de formation		
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AP</i>)	77	Allègement de formation	63	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel		77	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	21	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AP</i>)	154	Allègement de formation	133		Allègement de formation	133		Allègement de formation	133	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Équivalence				35			35	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation	Allègement de formation	21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée		21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée		21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation	21	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel		35	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel		35	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins											
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Équivalence totale		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70				Allègement de formation	35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Allègement de formation	35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
			Total heures formation théorique	770	476			574			553	
			% parcours complet théorique		62%			75%			72%	
			Durée formation théorique en semaines	22	13,6			16,4			15,8	
			Durée formation clinique en semaines	22	17			17			17	
			Total heures formation clinique	770	595			595			595	
			Total heures formation	1540	1071			1169			1148	

Blocs de compétences AP	Compétences AP	Parcours de formation complet AP	Durée en heures	Ambulancier 2022 (niveau 3)			Ambulancier 2006 (niveau 3)		
				Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation	Équivalences et dispenses	Parcours de formation	Évaluation Validation
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35		35			35	
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7		7			7	
		Travaux personnels guidés (TPG)	35		35			35	
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	147		147	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel		147	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Élaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (<i>Module spécifique AP</i>)	28		28			28	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AP</i>)	21	Allègement de formation	14			21	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AP</i>)	77	Allègement de formation	28	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	35	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AP</i>)	154	Allègement de formation	141		Allègement de formation	141	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	Équivalence		Pas d'évaluation	Équivalence		Pas d'évaluation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	Allègement de formation	21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	21	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21		21			21	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	Allègement de formation	7	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	21	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins								
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35	Équivalence		Pas d'évaluation	Allègement de formation	14	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70	Allègement de formation	35	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel	Allègement de formation	49	
			Total heures formation théorique	770	519			575	
			% parcours complet théorique		67%			75%	
			Durée formation théorique en semaines	22	14,8			16,4	
			Durée formation clinique en semaines	22	17			17	
			Total heures formation clinique	770	595			595	
			Total heures formation	1540	1114			1170	

Synthèse des équivalences vers le DEAP

DEAP 2021	DEAP 2021 (formation complète)	CAP Accompagnant éducatif petite enfance	DEAS 2005 (niveau 3)	DEAS 2021 (niveau 4)	BAC PRO ASSP 2022 (niveau 4)	BAC PRO ASSP 2011 (niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2022 (niveau 4)	BAC PRO SAPAT 2011 (niveau 4)	Titre professionnel ADVF (niveau 3)	Titre professionnel ASMS (niveau 3)	DEAES 2021 (niveau 3)	DEAES 2016 Spécialités (niveau 3)	ARM 2019 (niveau 4)	Ambulancier 2022 (niveau 3)	Ambulancier 2006 (niveau 3)
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	196	105	161	154	154	154	161	161	133	161	161	161	175	189	196
BLOC 2	266	266	98	70	231	266	266	266	231	266	196	245	189	169	176
BLOC 3	91	21	21						21	56	21	21	42	42	42
BLOC 4	35	35					35	35	35		21	35	35	7	21
BLOC 5	105	77	35				105	105	77	63		35	35	35	63
Formation clinique	770	595	420	420	525	525	770	770	595	595	595	595	595	595	595
Total formation théorique	770	581	392	301	462	497	644	644	574	623	476	574	553	519	575
Total cursus (théorie et clinique)	1540	1176	812	721	987	1022	1414	1414	1169	1218	1071	1169	1148	1114	1170

